

La déportation de la famille Mainemer pendant l'occupation allemande

Durant quatre soirées, la télévision nous a présenté un film-témoignage : Shoah, relatant l'extermination des juifs d'Europe par les nazis. La caméra du réalisateur, Claude Lanzmann, s'est arrêtée souvent sous le porche d'entrée du camp d'extermination d'Auschwitz.

A grands coups de gueule, ce porche béant a avalé, pendant des années, les convois juifs pour une digestion reptilienne de cinq semai-

nes et demie (temps moyen de survie dans le camp). Après avoir donné leurs richesses et leur force de travail, les juifs étaient anéantis. M. et Mme Mainemer, commerçants juifs avranchins, sont morts à Auschwitz. Une de leurs deux filles, Anne-Marie, qui échappa à l'holocauste, nous relate les brimades qu'ils endurèrent pendant l'occupation et la déportation de ses parents.

En ce printemps 1940, M. Mainemer est un homme heureux. Installé à Avranches depuis huit ans, il a su fidéliser une bonne clientèle qui lui assure la prospérité de son commerce. Mais la guerre va détruire ce bonheur familial.

Dès le début des hostilités, M. Mainemer a cherché à s'engager dans l'armée française, mais il était trop âgé. L'exode précipite la famille sur les routes; ils se réfugient quelques jours au Poudu. De retour à Avranches, ils se félicitent de la réussite d'Anne-Marie qui décroche son baccalauréat le 13 août.

Mises à part les attaques verbales de Radio Paris, l'occupation ne perturbe pas leur vie paisible.

Les vexations commencent en 1941. Les juifs doivent faire gérer leurs entreprises par des aryens. M. Mainemer décide d'abandonner sa vente au détail, continuant à travailler au ralenti. Tous les jours, il doit, ainsi que le reste de sa famille, se faire pointer au commissariat.

- C'est la première grave atteinte à la dignité de l'être humain : on lui enlève sa liberté de

mouvement. Ces lois spéciales sont comme une main qui cherche à nous étrangler; elle se resserre sur notre gorge petit à petit, jusqu'à la solution finale. »

Les Mainemer n'ont pas le droit de sortir de 20 h à 8 h, ils ne sont autorisés à faire leurs achats de nourriture que l'après-midi (alors que les magasins sont vidés). Leurs deux automobiles sont enfermées sans essence et sans pneus.

Mai 1942 : les juifs subissent de nouvelles contraintes : ils doivent porter l'étoile jaune.

20 juin 1942 : « Je vais passer mon « bac-philo », à la mairie d'Avranches et refuse, pour cette occasion, de subir l'humiliation de porter l'étoile jaune devant des centaines d'élèves et de professeurs. » L'examen terminé, son père vient le chercher et, par solidarité, n'a pas non plus son étoile. Aperçus par un collaborateur, ils sont dénoncés à la Feldgendarmerie.

Une surveillance constante

Le lendemain vers 10 h, deux

feldgendarmes font irruption dans la cuisine sans sonner. A l'époque, on pensait que seuls les hommes étaient menacés.

M. Mainemer, craignant d'être pris, saute un mur et court à travers champs pendant des heures. Pendant ce temps, un gros lieutenant questionne sa femme et Anne-Marie, leur demandant l'adresse d'autres juifs. Malgré sa peur, Anne-Marie réplique. « J'ai du mal à vous comprendre. Si vous parlez anglais, ce sera plus facile, lui dis-je. Au mot anglais, la moultarde lui monte au nez. C'est ce que je voulais, énerver ces êtres insensibles. Cette séance idiote dure bien une heure. »

Après cette intrusion dans leur domicile, les Mainemer ne sortent pratiquement plus que pour pointer.

Quelques jours plus tard, les gendarmes allemands reviennent. Cette fois, ils doivent sonner, car une énorme chaîne tient le portail fermé. Encore des questions oiseuses : « Chacune de vos visites nous cause une angosse intolérable, comme le jeu du chat et de la souris. »



L'arrestation

Juillet 1942, huit heures du matin. La maison est envahie par quatre ou cinq feldgendarmes armés de mitraillettes. M. Mainemer doit faire sa valise. Il est emmené à la prison locale. Sa femme est prévenue; elle sera arrêtée cot après-midi.

Avertis, les amis du couple, Irène Poldevin et Mme Adam, professeuse de piano de la petite Rose-Marie, viennent la soutenir. Le docteur Lebraton promet de veiller sur les deux enfants.

Anne-Marie arrête un Allemand. « Vous ne pouvez pas emmener ma mère, elle est trop fatiguée. Réponse : « Je ne suis pas docteur, si elle est malade, on la renverra. »

« Quelle hypocrisie ! Aussi longtemps que je vivrai, je me souviendrai de l'aspect physique de cet individu : un mastodonte aux cheveux et yeux noirs, dans l'uniforme maudit. On aurait dit qu'une balle de revolver ne pourrait l'abattre. »

A l'heure prévue, deux soldats allemands se présentent à la maison pour emmener Mme Mainemer. Elle sort, la tête haute.

Le soir, en cachette, le gardien de la prison et sa femme préviennent Anne-Marie que ses parents vont être transférés le lendemain matin à Paris, par le train.

Séparés à jamais

15 juillet. Le jour à peine levé, Anne-Marie attend avec sa bicy-

clette non loin de la prison. Soudain, ses parents passent devant elle.

« Maman est désespérée. Il n'y avait même pas d'eau pour se laver, elle a dû utiliser le contenu de sa bouteille d'eau de Vichy. Elle qui a toujours été d'une propreté méticuleuse ! »

Un jeune propriétaire d'un café de la place Littré traverse en courant pour serrer la main de Mme Mainemer à qui il avait appris à conduire quand il était garagiste.

A la gare d'Avranches, c'est l'attente. Dès que le train arrive, Mme Mainemer serre Anne-Marie sur son cœur.

« Fais attention à toi, tu es trop mince, il faut manger davantage. Ne te tracasse pas pour tes études, tu les continueras quand nous reviendrons. »

« Pour la première fois, je vois des larmes qui coulent des yeux de mon père. »

Les passagers montent dans le train : « Par la suite, j'ai pensé bien souvent à Anna Karénine.

D'une manière différente, la meilleure partie de ma vie s'est terminée ici. J'ai toujours remercié le ciel que ma sœur ait été trop jeune pour assister à ce départ. »

